

**Etaient présents :** M. le Doyen VALLAR, X. LATOUR, E. MOUIAL, M. TELLER, L. COCHIN, C. COURTIN, A. GAZANO, C. TERRAZZONI, A. GUESMI, A. DELORT, C. JOUATEL, D. SCHEIT, B. ASSO, E. TARTAMELLA, J. SCHLEMBACH, L. VOISIN, P. ALEMANY

**Avaient donné procuration :** C. MAMONTOFF et B. CHARLES-NEVEU à C. VALLAR, I. PARACHKEVOVA à E. MOUIAL, O. VERNIER et M. OUAKNINE à X. LATOUR, P. LUPPI à C. TERRAZZONI, E. BALDELLI à P. ALEMANY, L. CARRAGE à L. VOISIN.

**Etaient absents :** Y. STRICKLER, P. CHRESTIA, S. VANUXEM, P.-E. BRIZIO, M. GINOUX, J.-M. MATAS, A. POUJADE, M. ROUX, G. MONETTI, M. BOURU, A. GIUGLARIS

**Etaient présents à titre consultatif :** O. CRIEZ, responsable du BRI, M. DALLOZ, Vice-Président du CA, G.-C. GIORGINI, Vice-Doyen délégué aux RI, S. LAPLANCHE-SERVIGNE, élue CR de l'université, T. MARTEU, vice-Président en charge de la valorisation, C. PINA, directrice du département science politique, P. REIS, directeur du GREDEG, P. RITTER, directeur administratif, S. TELLIER, référente finances, D. THEROND, responsable SCD Droit.

*Le Doyen ouvre la séance à 9h.*

Le Doyen fait le point sur l'examen du projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants qui a débuté hier à l'Assemblée nationale. L'objectif est d'aboutir à des parcours universitaires choisis par les étudiants et de faire baisser le taux d'échec en première année. Ce texte modifie les conditions d'entrée à l'université. Le premier cycle est précédé d'une procédure nationale de pré-inscription, via une nouvelle plateforme «Parcoursup ». Les compétences requises pour l'accès aux différentes filières, dénommées « attendus », ont été élaborées par la Conférence des Doyens de droit et présentées au Ministère qui a entériné les propositions à 99 %.

Le Doyen énonce ces « attendus » en licence qui font l'objet d'un cadrage national.

Cette phase de pré-inscription pose la question de la constitution d'une commission pour l'étude des dossiers, avec la problématique de la charge de travail supplémentaire pour les enseignants chercheurs et sur les moyens matériels pour faire « plus et mieux ». Une réflexion sur la manière de prendre en compte cette nouvelle tâche doit être menée.

La mise en place d'une année préparatoire à la licence pourra être prévue pour les étudiants n'ayant pas les compétences suffisantes pour entrer directement en licence 1.

X. LATOUR, assesseur en charge de la pédagogie, évoque la piste de la Capacité en droit qui pourrait servir de base pour cette année de propédeutique.

M. DALLOZ, Vice-Président du conseil d'administration, apporte son éclairage sur les moyens, et indique que l'Université fonctionne sur une logique d'appel à projets. Des projets spécifiquement consacrés à la réussite en licence ont été récemment sélectionnés et financés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

T. MARTEU, Vice-Président en charge de la valorisation, fait état également de ce mode « d'appels à projet » auquel il faut s'adapter.

M. DALLOZ fait part du vote du conseil d'administration d'hier qui a validé la demande des trois postes de la section 01.

## **1. Présentation du budget 2018** *(vote du Conseil de gestion)*

Le Doyen donne la parole à Ph. RITTER pour la présentation du budget.

Pour présenter un budget à l'équilibre, l'université a dû limiter les crédits de fonctionnement et d'investissement à 85 % des enveloppes correspondantes inscrites au budget initial 2017.

Concernant l'offre de formation, le droit de tirage en heures sera communiqué dans les prochains jours.

Ph. RITTER précise que, pour 2018, les heures complémentaires qui donnaient lieu à une dotation budgétaire l'année dernière, sont rapatriées en central, d'où la diminution du budget 2018. Elles seront payées par les remontées d'heures que nous ferons par rapport aux maquettes et au droit de tirage que nous avons sur l'offre de formation.

L'enveloppe des Primes de Responsabilités Pédagogiques (PRP) est identique à celle arbitrée pour 2017.

Comme annoncé et discuté en commission permanente, afin de sécuriser notre résultat, seulement 80 % des crédits de fonctionnement et d'investissement seront ouverts au budget initial sur les différents centres de responsabilités budgétaires (CRB).

La gestion des copieurs de proximité -excepté ceux des unités de recherche- et de la téléphonie (qui passe au numérique) est transférée à l'université.

Pour l'UFR Droit et Science Politique, la différence cette année est la variation des ressources propres, en augmentation (+ 139 920 €), grâce au développement des formations en alternance. Le prélèvement de 25 % annoncé pour la formation continue devrait revenir à 15 % en cours d'année. Il correspond au provisionnement prévisionnel du salaire du chargé de mission pour le développement de la formation continue, recruté au 1<sup>er</sup> février 2018.

Ph. RITTER remercie Sylvanna TELLIER, référente finances, pour son aide à la préparation du budget et le travail qu'elle a réalisé pendant toutes ces années. C'est la dernière année, puisqu'au début janvier 2018, elle sera affectée à la direction des affaires financières. Le remplacement est prévu.

Le Doyen remercie Mme TELLIER pour sa disponibilité et ses compétences dans ce domaine complexe et en évolution permanente que sont les finances.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur le budget 2018.

***Le Conseil de gestion prend acte et approuve à l'unanimité le budget 2018 présenté.***

*Cf. annexe : Budget 2018 UFR Droit et Science Politique*

## **2. Modification du collège électoral des étudiants au Conseil de gestion de la faculté** *(vote du Conseil de gestion)*

Les statuts de l'UFR Droit et Science politique faisaient référence à des collèges électoraux répartis par années d'études (sous collèges capacité-licence, master-doctorat), or la réglementation interdit de faire des sous collèges électoraux pour la représentation étudiante. Ainsi, la partie « Titre 2 : Le conseil de l'UFR », doit être modifiée pour la mise en conformité avec la réglementation (Code de l'éducation et notamment ses articles L123-3 – L71363 – L719-1, D719-1, D719-2, D719-3, D719-4, D719-7, D719-8, à D719-40).

La composition du Conseil de gestion de l'UFR est modifiée de la manière suivante : « 9 représentants des étudiants ».

Ph. RITTER rappelle que le 22 février 2018 auront lieu les élections pour le renouvellement des instances de l'université et pour le renouvellement des membres du conseil de gestion de la faculté.

M. DALLOZ signale qu'un nouveau processus de procuration pour les votes a été mis en place et qu'il sera important d'en diffuser l'information, notamment auprès des étudiants.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'UFR Droit et Science Politique présentée.***

*Cf. Délibération portant modification des statuts de l'UFR Droit et Science Politique*

### **3. Création d'un tarif CRFPA pour la préparation seule (pour validation CFVU)**

Actuellement, il existe un tarif fixé à 500 € comprenant la préparation à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) et l'inscription à l'examen, et un tarif d'inscription à l'examen seul fixé à 200 €.

La demande a été formulée par plusieurs étudiants qui souhaiteraient pouvoir bénéficier de la préparation seule, qui peut leur être utile, par exemple pour passer l'examen de l'Ecole Nationale de la Magistrature.

Le tarif de 300 € pour la préparation CRFPA seule (sans inscription à l'examen) est proposé.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur ce tarif.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la création du tarif pour la préparation à l'examen d'accès au CRFPA (sans inscription à l'examen) fixé à 300 €.***

### **4. Rappel des décisions concernant la mise en place de l'offre de formation 2018 (pour information)**

Le Doyen fait un point sur la mise en place de l'offre de formation 2018.

La CFVU du 14 septembre 2017 avait validé l'option de déploiement du contrat 2018 consistant en une mise en œuvre progressive pour l'ensemble des composantes (2018 = L1 et M1, 2019 = L1+L2 et M1+M2, 2020 = L1+L2+L3).

En accord avec les responsables de formation, une demande de dérogation a été transmise à l'Université le 8 novembre, pour l'ouverture en 2018 de l'offre de formation complète de l'UFR DSP.

Réponse de l'Université : il ne peut être accordé de dérogation concernant le niveau Licence, compte tenu notamment de la mise en place des compétences transversales communes à l'ensemble des composantes.

Concernant le niveau Master, la CFVU n'est plus l'instance compétente puisque la nouvelle offre de formation master sera portée par UCA.

Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation UCA, pour répondre aux souhaits exprimés par les composantes, a demandé de faire remonter à la Vice-présidence UCA, la liste des masters désirant bénéficier d'une ouverture aussi bien en M1 que M2 dès la rentrée 2018.

Pour l'UFR DSP, après avis des responsables de formation, il a été demandé l'ouverture en 2018 du niveau M1 et M2 pour les Masters mention Droit privé, Droit public, Droit des affaires, et l'ouverture en 2019 pour le niveau M2 du Master Science politique (parcours Expertise du politique et des affaires publiques et parcours Migration studies – majeure political studies).

Le Doyen mentionne qu'il a été demandé, dans les retours relatifs à l'accréditation, que la

formation « Droit notarial » prévue comme un parcours dans le Master mention « Droit privé » fasse l'objet d'une mention à part « Droit notarial ».

La situation du Master 2 Juriste du sport, non reconduit dans la nouvelle offre par une décision de l'Université, est rappelée. M. DALLOZ signale que le dossier continue à être suivi.

#### **5. Projet de convention de partenariat pédagogique avec la Police Nationale** *(pour information)*

Le Doyen présente le projet de convention avec la Police Nationale, qui fait suite à la rencontre avec le Commissaire Général de Police Gil Andreau, délégué interrégional au recrutement et à la formation zone sud et directeur de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes.

En réponse à la demande formulée par la Police, il s'agit de la mise en place d'une préparation au concours de commissaire de police, officier de police, officier de gendarmerie et de la pénitentiaire. Le volume horaire est celui habituellement retenu dans d'autres préparations.

X. LATOUR précise les éléments de ce partenariat. La Police propose des intervenants sur ses domaines spécifiques et d'accueillir nos stagiaires de Master 1 à l'Ecole Nationale de Police de Nîmes pour leur faire découvrir les différents métiers. La faculté apporte l'aspect académique sur les matières qu'elle maîtrise : procédure pénale, droit pénal, droit administratif, libertés fondamentales...

L'objectif est d'offrir une préparation financièrement abordable aux candidats : une estimation de l'ordre de 500 € pour les étudiants de la faculté et 1500 € pour les extérieurs.

Cette convention est dans sa phase d'avant-projet et sera précisée prochainement.

Ph. RITTER profite de cette occasion pour signaler que M. le Doyen est entré au sein de la Réserve citoyenne de la gendarmerie au grade de Colonel, ainsi que M. Xavier Latour.

#### **6. Projet de nouvelle convention de double diplôme Licence 3 Droit privé avec l'Université de Mundiapolis (Casablanca, Maroc)** *(pour validation des instances universitaires)*

Le Doyen donne la parole à G.-C. GIORGINI, Vice-Doyen délégué aux Relations Internationales.

L'UFR Droit et Science Politique coopère depuis de nombreuses années avec l'Université Mundiapolis de Casablanca dans le cadre de deux accords :

- un accord de double diplomation niveau licence
- un accord de délocalisation de diplôme niveau master (M2 Juriste d'affaires).

Les accords en vigueur comprenaient des clauses de reconduction tacite, lesquelles ne sont plus autorisées en droit français. Par conséquent, la faculté a engagé des négociations en vue de la régularisation de nouveaux accords. Ces négociations ont permis de revoir la maquette pédagogique sur la base des conclusions émises par les enseignants chercheurs impliqués dans le partenariat.

Le projet qui est soumis au Conseil est le résultat d'après discussions. Nous avons pu notamment obtenir une augmentation globale du volume horaire des enseignements dispensés par les enseignants niçois ainsi que la mise en place de travaux dirigés afin de pouvoir mieux accompagner les étudiants sur le plan méthodologique.

En conclusion, le projet correspond aux demandes que la faculté avait formulées et a été validé par la Direction des Relations Internationales de l'Université.

Le Doyen propose au Conseil de voter sur ce projet de convention.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le projet de convention de double diplôme Licence 3 Droit privé avec l'Université de Mundiapolis (Casablanca, Maroc)***

#### **7. Projet de double Licence avec l'Université de la Sarre (Allemagne) (pour validation des instances universitaires)**

G.-C. GIORGINI, Vice-Doyen délégué aux Relations Internationales, présente le projet qui fait suite à la rencontre intervenue le 18 septembre 2017 avec la représentante de l'Université de la Sarre pour évoquer la création d'un double diplôme au niveau Licence.

Le double diplôme permettra à terme à notre Faculté de proposer une licence bénéficiant du label « Université franco-allemande » ainsi que des financements qui lui sont liés (sous réserve d'un premier investissement sur l'année d'ouverture).

Il convient de noter que :

- l'Université de la Sarre a déjà de l'expérience dans ce domaine, ayant déjà ce label dans le cadre de ses partenariats avec les Universités de Metz et Strasbourg ;
- nous avons d'ores et déjà révisé notre accord Erasmus+ avec l'Université de la Sarre afin d'anticiper les futurs flux liés à la mise en œuvre de la double diplomation.

Ce projet est soutenu par la gouvernance dans la mesure où il s'inscrit dans une démarche d'excellence. A noter que d'autres UFR de l'UNS ont déjà des programmes UFA en cours de sorte que les services de la DRI et de l'Agence comptable ont pu déjà procéder aux adaptations nécessaires à leur fonctionnement.

Le Doyen demande au Conseil d'émettre un avis favorable. Si tel est le cas, un appel à candidature sera mis en œuvre en vue de la désignation du responsable du programme.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le projet de convention de double Licence avec l'Université de la Sarre (Allemagne)***

#### **8. Nouvelles dispositions sur la plateforme « Etudes en France » (vote du Conseil de gestion)**

Le Doyen donne la parole à O. CRIEZ, responsable du bureau des relations internationales, qui expose la problématique.

La plateforme « Etudes en France » permet de gérer l'ensemble des démarches d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur jusqu'à la demande de visa et s'adresse aux étudiants qui résident dans l'un des pays concernés par cette procédure.

Face au constat de l'augmentation du nombre de dossiers traités (3600 dossiers) et du pourcentage très réduit d'étudiants venant finalement à la faculté, il est proposé la fermeture des points d'entrée de la Licence 1 et Licence 2 sur la plateforme « Etudes en France » et l'établissement de 18/20 de moyenne comme un des critères de sélection pour les dossiers de Licence 3.

X. LATOUR mentionne que la majorité de ces dossiers sont très faibles et qu'il serait souhaitable de privilégier l'entrée des étudiants étrangers dans le cadre d'accords bilatéraux.



Le Doyen demande au Conseil de voter.

**Vote :**

**21 Pour**

**5 Abstentions**

***Le Conseil de gestion approuve à la majorité les dispositions proposées, à savoir : fermeture des points d'entrée de la Licence 1 et Licence 2 sur la plateforme « Etudes en France » et l'établissement de 18/20 de moyenne comme un des critères de sélection pour les dossiers de Licence 3.***

## **9. Questions diverses**

### **9.1. Capacité d'accueil 2018 en Licence 1**

La capacité d'accueil relative au nombre de « néobacheliers et réorientations » a été fixée à 650, soit 800 avec les redoublants.

### **9.2. Séminaires d'excellence en Licence (pour validation CFVU)**

X. LATOUR présente le projet. Ces séminaires ont pour but de valoriser les bons étudiants en leur offrant des séminaires d'approfondissement, qualifiés de « séminaires d'excellence », axés sur l'analyse, l'argumentation et la recherche. Ils donnent lieu à une bonification sur la moyenne générale annuelle. Cela concernerait une trentaine d'étudiants. Ces séminaires d'excellence ont déjà été mis en place dans d'autres universités.

X. LATOUR signale qu'il est important de travailler sur les deux publics, le public étudiant en difficulté, mais aussi le public des très bons étudiants, pour les fidéliser et les garder pour leur Master.

Le descriptif, la fiche ressources et fiche contexte sont présentés.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur la demande de création des séminaires d'excellence.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le projet de création des séminaires d'excellence en Licence présentés.***

### **9.3. Information sur le projet d'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) (pour information)**

Le Doyen fait part au Conseil du point abordé hier lors de la commission permanente de l'université, celui de la modification du paysage universitaire et de la structuration en Ecole Universitaire de Recherche et Collège Universitaire Professionnel (CUP).

Cette nouvelle organisation est en cours de définition et pose la question de la direction et de l'organisation administrative et financière.

Ces points seront développés lors de l'assemblée générale de la Faculté, qui se tiendra le 11 janvier 2018, en présence de Jean-Marc GAMBAUDO, président d'Université Côte d'Azur, Emmanuel TRIC, président de l'Université Nice Sophia Antipolis et Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'administration. Tous les personnels enseignants et administratifs sont conviés à participer. En définitive, il semble que les agendas des deux présidents ne leur permettent pas de venir lors de l'AG du 11 janvier prochain. Ils vont très rapidement proposer une autre date pour venir rencontrer l'ensemble des personnels de l'UFR DSP.

#### 9.4. Retour sur l'ouverture de la BU Droit le samedi (pour information)

Dounia THEROND, responsable de la BU Droit, rappelle que l'Université s'est engagée dans une stratégie d'ouverture des bibliothèques universitaires le week-end. L'expérimentation a débuté à la faculté de droit et science politique, avec une ouverture samedi dernier toute la journée de 9h à 17h. Le retour est très positif. La fréquentation est passée d'une moyenne de 50-70 passages pour un samedi matin habituel à 500 passages le samedi toute la journée, et 98 à 100 étudiants installés. Prochain samedi ouvert toute la journée : 16 décembre.

Une brève enquête auprès des étudiants est prévue pour recueillir leur avis.

Les élus étudiants demandent que les éléments d'information leur soient rappelés en amont, pour pouvoir communiquer sur ces ouvertures de la BU les samedis concernés.

*La séance est levée à 12h.*

